

**MOBILITE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ, DES  
PERSONNELS D'ÉDUCATION ET DES PSYEN**

**CALENDRIER INTRA 2024**

DPE

Du 12 mars 2024 à 12 heures au 28 mars 2024 à 12 heures	Formulation des demandes de mutation sur I-Prof.
Le 29 mars 2024	Téléchargement des confirmations individuelles de demande de mutation directement par les participants.
Le 5 avril 2024	Date limite de réception par le rectorat des confirmations signées accompagnées des pièces justificatives.
Le 5 avril 2024	Date limite de réception des demandes d'attribution de bonification spécifique au titre du handicap.
Du 8 avril 2024 au 3 mai 2024	Traitement et contrôle des demandes.
Les 2 et 3 mai 2024	Commission d'attribution des bonifications au titre du handicap
Du 6 mai 2024 à 12 heures au 22 mai 2024	Affichage des barèmes.
Le 17 mai 2024	Date limite de contestation des barèmes, de demande de mutation tardive au titre de l'article 3 ou d'annulation de mutation.
Du 23 mai 2024 au 11 juin 2024	Lancement de l'algorithme et optimisation par le service de la DPE des affectations.
Le 12 juin 2024	Résultat du mouvement
Du 12 au 19 juin 2024	Recensement des recours et révisions d'affectations
Du 20 au 28 juin 2024	Analyse des seuls recours par la DPE
Les 2 et 3 juillet 2024	Réunions bilatérales